

SOMMAIRE

Page 1	Qu'est-ce qu'une Déchèterie ?
Page 2	Bon à savoir
Page 3	Les Éco-organismes
Pages 4 à 8	Coordonnées Déchèteries
Page 9	Huiles de Vidange
Pages 10 et 11	Textiles, Linges, Chaussures
Pages 12 et 13	Mobilier /Couettes et oreillers / Produits et matériaux de construction du bâtiment / Jouets A.B.J. (Articles de Bricolage et de jardin non thermique)
Pages 14 et 15	D.D.S. (Déchets Diffus Spécifiques)
Pages 16 et 17	Piles et Accumulateurs
Pages 18 et 19	D.E.E.E. (Déchet d'Equipements Electriques et Electroniques) A.S.L. (Articles de sport et de loisir) A.B.J.Th. (Articles de Bricolage et de jardin Thermique)
Pages 20 et 21	Lampes, Sources d'Éclairage et Extincteurs
Pages 22 et 23	Déchets Verts
Page 24	Bois
Page 25	Cartons / Verres
Page 26	Métaux / Huiles de Friture
Pages 27	Tout Venant / Déblais Gravats / Amiante
Pages 28 et 29	Les Interdits en Déchèteries

Qu'est-ce qu'une Déchèterie?

1

Mises en place par les collectivités locales, les déchèteries sont des espaces clos dans lesquels les particuliers viennent déposer gratuitement tous les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique.

Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers des filières de valorisation adaptées.

Le territoire du Sydetom66 dispose de 37 déchèteries et éco-sites.

IMPLANTATION DES DÉCHÈTERIES SUR LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



Vous pouvez les localiser sur la carte des déchèteries des P.O. ci-dessus, ou via [la Géolocalisation](#) sur le site du Sydetom66.

Bon à Savoir

Les déchèteries qui vous sont accessibles sont toutes celles présentes sur le territoire de votre Communauté de Communes (voir les détails sur les pages 4 à 8 de ce livret).

Sécurité

- Respecter l'ordre de passage et le sens de circulation ;
- Interdiction de monter dans les bennes ;
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents ;
- Les animaux doivent rester à l'intérieur des véhicules ;
- Les usagers doivent connaître et faire connaître la nature de leurs déchets.



Les déchets interdits en déchèteries :

- Les ordures ménagères (elles font l'objet d'une collecte spécifique) ;
- Les cendres ;
- La suie ;
- Les déchets alimentaires ;
- Les médicaments ;
- Les D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) ;
- Les déchets d'abattoir ou cadavres d'animaux ;
- Les carcasses de véhicules ou d'engins.

N'hésitez pas à contacter votre déchèterie afin de connaître les conditions d'acceptation des déchets car chaque déchèterie a son propre règlement intérieur.

Toute récupération dans les bennes est interdite !

Les Éco-Organismes

Ce sont des sociétés de droit privé investies par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements que les fabricants mettent sur le marché.



Re_fashion



ecosystem
recycler c'est protéger

En 2022, **14 452 tonnes de déchets ont été détournées** du gisement des encombrants pour les Pyrénées-Orientales !

Coordonnées des Déchèteries

4

AGLY-FENOUILLEDES

- **Latour de France (66720), Lieu-dit « Le Bosc »**

04 68 57 27 63

Lundi 9h - 12h

Mardi au samedi 9h-12h / 14h-17h

Fermée les lundis après-midi, dimanches et jours fériés

- **Lesquerde (66220), Route de Lesquerde**

09 62 53 52 73

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 8h-12h / 14h-17h

Mardi 14h-17h

Fermée les mardis matin, dimanches et jours fériés

ALBÈRES-CÔTE VERMEILLE-ILLIBÉRIS

- **Argelès-sur-Mer (66700), Chemin du Mas San Père**

04 68 81 01 07

Du lundi au samedi 8h30-11h45 / 14h-17h15

Fermée les dimanches et jours fériés

- **Cerbère (66290), Route départementale 914, Lieu-dit « Peyrefitte »**

06 73 18 77 90

Lundi et jeudi 9h-12h, samedi 9h-12h / 14h-16h

Fermée les mardis, mercredis, vendredis, dimanches et jours fériés

- **Cosprons (66660), Route de Banyuls**

06 30 24 65 74

Du lundi au samedi 8h30-11h45 / 14h-17h15

Fermée les dimanches et jours fériés

- **Elne (66200), Route de Bages**

04 68 36 95 11

Du lundi au samedi 8h30-11h45 / 14h-17h15

Fermée les dimanches et jours fériés

- **Laroque des Albères (66740), Avenue des Baléares**

04 68 95 43 77

Du lundi au samedi 8h30-11h45 / 14h-17h15

Fermée les dimanches et jours fériés

ASPRES

- **Thuir (66300), Route de Castelnou**

04 68 53 30 36

- **Trouillas (66300), Route de Passa**

04 68 08 53 31

Du lundi au samedi 9h-12h / 14h30-17h30

Fermée les dimanches et jours fériés

Coordonnées des Déchèteries

5

CONFLENT-CANIGÓ

- **Prades (66500), Zone des Bouchères**

04 68 96 28 11

Du lundi au samedi 9h-12h / 14h-17h15

Dimanche 9h-12h

Fermée les jours fériés

- **Vernet les Bains (66820), Zone Artisanale « Al Bosc »**

04 68 05 05 13

Du mardi au samedi 9h-12h / 14h-17h15

Fermée les lundis, dimanches et jours fériés

- **Vinça (66320), Route de Tarerach**

04 68 05 05 13

Du mardi au samedi 9h-12h / 14h-17h15

Fermée les lundis, dimanches et jours fériés

CORBIÈRES-SALANQUE-MÉDITERRANÉE

- **Pia (66380), 3 Traverse de Clair**

04 68 52 72 66

Du lundi au vendredi 9h-17h sans interruption

Samedi 9h-12h / 14h-17h

Fermée les dimanches et jours fériés

- **Durban-Corbières (11360), D611**

04 68 45 43 56

Mardi, mercredi et samedi 9h-12h

Jeudi et vendredi 14h-17h

Fermée les lundis, dimanches et jours fériés

- **Tuchan (11350), Rue de la Distillerie**

04 68 45 43 03

Mardi, mercredi et samedi 14h-17h

Jeudi et vendredi 9h-12h

Fermée les lundis, dimanches et jours fériés

HAUT VALLESPYR

- **Arles-sur-Tech (66150), Avenue de l'Alzine Rodone**

04 68 39 01 69

Du lundi au samedi 9h-12h / 13h30-17h30

Fermée les dimanches et jours fériés

- **Prats de Mollo (66230), Avenue du Haut Vallespir « La Pouillangarde »**

04 68 37 12 42

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi 9h-12h / 13h30-17h30

Fermée les mercredis, dimanches et jours fériés

- **Saint-Laurent de Cerdans (66260), Lieu-dit « Los Riuros »**

04 68 87 39 80

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi 9h-12h / 13h30-17h30

Fermée les mercredis, dimanches et jours fériés

Coordonnées des Déchèteries

6

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

- **Le Barcarès (66420), Avenue du Stade**

04 68 73 71 47

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Dimanche et jours fériés du 1er Juillet au 31 Août 8h30-12h

- **Canet en Roussillon (66140), Traverse de Cabestany, Lieu-dit « Mas d'en Victor »**

04 68 67 51 25

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Dimanche et jours fériés 8h30-12h

Fermée : 1er mai, 25 décembre et 1er janvier

- **Canohès (66680), Voie Communale 108, Lieu-dit « Els Estanyols »**

04 68 56 98 88

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Fermée les dimanches et jours fériés

- **Llupia (éco-site) (66300), Derrière le dépôt du Conseil Départemental**

06 40 79 28 31

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h-12h / 14h-18h

Samedi et dimanche 8h-12h

- **Perpignan (66000), 445 Avenue Louis de Broglie**

06 30 01 50 99

Du lundi au samedi 8h-19h

Dimanche et jours fériés 8h-18h

- **Rivesaltes (66600), Route de Vingrau, Lieu-dit « La Gardiole Sud »**

04 68 08 85 65

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Dimanche et jours fériés 8h30-12h

Fermée : 1er mai, 25 décembre et 1er janvier

- **Saint-Estève (66240), Chemin de Boule, Lieu-dit « Al Bosc »**

04 68 38 01 69

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Dimanche et jours fériés 8h30-12h

Fermée : 1er Mai, 25 Décembre et 1er Janvier

- **Saint-Hippolyte (66510), Route Départementale 81, Lieu-dit « Lo Pilo Nord »**

04 68 28 57 84

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Fermée les dimanches et jours fériés

Coordonnées des Déchèteries

7

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE (suite)

- **Torreilles (66440), Route Départementale 11, Lieu-dit « El Clots d'en Garriu »**

06 33 72 67 03

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Dimanche et jours fériés 8h30-12h

Fermée : 1er Mai, 25 Décembre et 1er Janvier

- **Le Soler (66270), Route de Pézilla, Lieu-dit « Le Petit Ribéral »**

04 68 08 09 36

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Fermée les dimanches et jours fériés

- **Opoul-Périllos (éco-site) (66600), Route de Fitou**

04 68 64 50 22

Mardi et samedi 8h-12h

- **Villeneuve de la Raho (66180), RD 8, Lieu-dit « Les Sallès »**

04 68 08 64 56

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30

Fermée les dimanches et jours fériés

PYRÉNÉES-CATALANES

- **Matemale (66210), Route Départementale, Coume Del Canal**

04 68 30 61 13

Du 1er Octobre au 31 Mai :

Du lundi au samedi 9h-12h / 14h-17h

Fermée les dimanches et jours fériés

Du 1er Juin au 30 Septembre :

Du lundi au samedi 8h-12h / 14h-18h

Dimanche 8h-12h

Fermée les jours fériés

- **Bolquère (66210), D618**

04 68 04 38 85

Du 1er Octobre au 31 Mai :

Du lundi au samedi 9h-12h / 14h-17h

Fermée les dimanches et jours fériés

Du 1er Juin au 30 Septembre :

Du lundi au samedi 8h-12h / 14h-18h

Dimanche 8h-12h

Fermée les jours fériés

Coordonnées des Déchèteries

8

PYRÉNÉES-CERDAGNE

- **Ur (66760), Els Ampradeilles**

04 68 04 01 59

Du 1er Avril au 30 Septembre :

Du lundi au samedi 9h-12h30 / 14h-18h

Fermée les dimanches et jours fériés

Du 1er Octobre au 31 Mars :

Du lundi au samedi 9h-12h30 / 14h-17h

Fermée les dimanches et jours fériés

ROUSSILLON-CONFLENT

- **Ille-sur-Têt (66130), 24 Route de Montalba**

04 68 50 05 25

Du lundi au samedi 8h30-17h30 en continu

Fermée les dimanches et jours fériés

SUD ROUSSILLON

- **Saint Cyprien (66750), Éco pôle, Route d'Alénia**

04 68 37 30 60

Du lundi au samedi 9h-12h / 14h-17h

Dimanche 9h-12h

VALLESPİR

- **Céret (66400), 1 rue du Roc de France, Zone « Tech Oulrich »**

04 68 87 13 95

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30 Dimanche 9h-12h

- **Le Boulou (66160), Chemin du Mas Plaisant**

04 68 39 24 41

Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h30 Dimanche 9h-12h



Vos huiles de vidange ont un avenir !

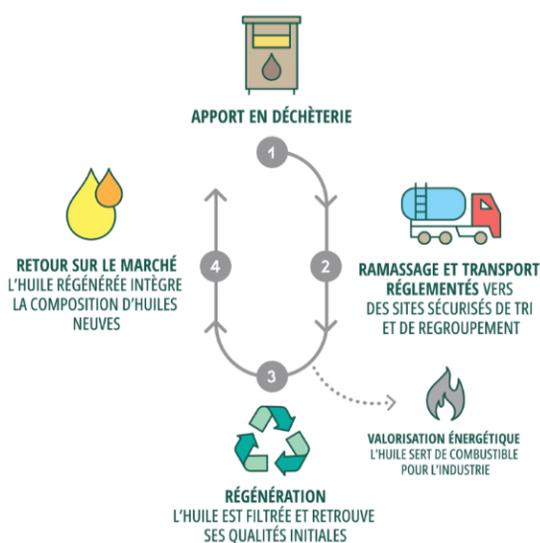
En les apportant en déchèterie elles seront stockées dans un contenant sécurisé avant d'être acheminées vers un site de tri et de regroupement.

Elles seront ensuite, en majorité, régénérées : l'huile est filtrée et retrouve ses qualités initiales. Une autre part de ces huiles sera revalorisée énergétiquement pour l'industrie.

Les huiles régénérées seront par la suite de retour sur le marché après avoir été intégrées dans la composition d'huiles neuves.

VOTRE GESTE SERT
À QUELQUE CHOSE

QUE DEVIENNENT VOS HUILES DE VIDANGE ?



Sont interdits, dans le point de collecte pour Cyclevia, les huiles de friture, les filtres à huile, les liquides de frein et les liquides de refroidissement.

Site : www.cyclevia.com



Re_fashion

10

Pour une mode qui répare, réutilise, recycle

Tous les **TLC usagés** (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.



441 points de collecte dans les P.O. à retrouver ici :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Le logo repère de la filière garanti une traçabilité complète des flux.

Les TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures qui sont acceptés :

- Tous les types de vêtements ;
- Les chaussures (nouées par paires) ;
- Tous types de linges de maison ;
- Les peluches ;
- La maroquinerie.



Sont interdits :

Les matelas, les vêtements souillés ou mouillés, les oreillers.

Site : www.refashion.fr



Re_fashion

11

En 2022, 1156 tonnes collectées dans les P.O. !



Que deviennent vos TLC ? :

Tout dépend de leur état !

Après les avoir déposés dans les colonnes sur la voie publique, les TLC seront acheminés sur le centre de tri de Mazamet où ils seront triés pour être réutilisés ou recyclés selon leur état.

Réparer plutôt que de jeter

Pull effiloché, accroc sur un tee-shirt, fermeture arrachée ou semelles décollées...

Plutôt que de vous en séparer avez-vous pensé à le réparer ?

Re_Fashion propose des astuces, des vidéos et des pratiques inspirantes pour vous aider à réparer vos vêtements, car souvent, quelques points de couture permettent de donner une deuxième vie à nos textiles usagés.

Site : www.refashion.fr

ECOMOBILIER DEVIENT ECOMAISON !

Le SEUL éco-organisme pour TOUTE la maison



matériaux bricolage jardin ameublement literie jouet textile/déco

Ecomaison récupère, recycle et valorise les déchets d'équipement d'ameublement (DEA), les couettes et oreillers usagés, les articles de bricolage et de jardinage non thermiques, les produits et matériaux de construction du bâtiment ainsi que les jouets.

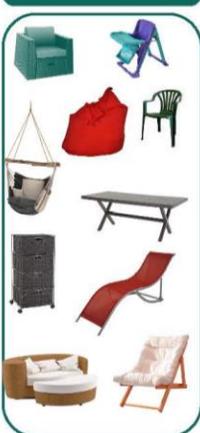
Retrouvez dans votre déchèterie la benne DEA où vous pouvez déposer tout votre mobilier.




Mobilier Intérieur



Mobilier extérieur



Eléments d'agencement, tapis, stores



Nouveauté 2023 !



Literie



Couettes, oreillers, rideaux et voilages

A ensacher en amont dans le sac de collecte dédié

Nouveauté 2023 !



Le mobilier peut être déposé dans la benne quelque soit son état : meubles cassés, abîmés, en morceaux, sales, déchirés...

Les planches de bois provenant d'une étagère sont à mettre dans la benne Eco-mobilier.

Les DEA métaux peuvent être mis dans la benne métaux de la déchèterie.

Site : www.ecomaison.com

9 739 tonnes
détournées dans
les P.O. en 2022 !

13

1,2 million de tonnes de meubles ont été collectées en 2021.
94% des meubles ont été réemployés, recyclés ou valorisés vers le zéro déchet !

Comment fonctionne Ecomaison ?

Etant un organisme à but non lucratif, Ecomaison est financé par une éco-participation, une contribution qui s'applique lors de l'achat d'un produit neuf. Ces sommes financent le réemploi, la collecte, le transport, le recyclage et la valorisation des déchets. Cette participation finance également l'innovation, les incitations à l'éco-conception et l'information du grand public.

Que deviennent-ils ?



Bois
68%

Le bois peut servir à fabriquer des **panneaux de particules** et ainsi, redevenir un meuble ou une porte.



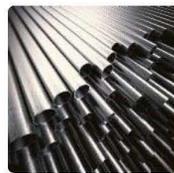
Rembourrés
20%

Les canapés sont broyés pour servir de **combustible** dans les cimenteries.



Matelas
8%

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des **panneaux isolants** ou des **tatamis de judo**



Métaux
2%

Recyclables indéfiniment et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits



Plastiques
1%

Le plastique d'un jouet peut servir à fabriquer des **tuyaux**



Couettes et oreillers
1%

Les garnissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés en **énergie**



Site : www.ecomaison.com



Déchets ménagers issus des produits chimiques pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement.

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux pour votre environnement et votre santé.
Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations.

Un espace de dépôt est mis à disposition devant le lieu de stockage d'Eco-DDS.



BRICOLAGE &
DÉCORATION



JARDINAGE



ENTRETIEN
SPÉCIFIQUE DE LA
MAISON



ENTRETIEN VÉHICULE



ENTRETIEN PISCINE



CHAUFFAGE,
CHEMINÉE &
BARBECUE

Consignes :

Ils doivent être apportés dans leur emballage d'origine et identifiés autant que possible. Ils font l'objet d'un premier tri par les gardiens, indispensable pour éviter les mélanges de produits chimiques incompatibles.

Les D.D.S. servent en valorisation énergétique (chauffage, électricité, recyclage) ou sont détruits.

En 2021, 254,43 tonnes ont été collectées dans les P.O. !



Sont interdits :

Les déchets issus des activités professionnelles

Site : www.ecodds.com



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

15

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS CHIMIQUES EN POINT DE COLLECTE

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être **dangereux pour votre santé et votre environnement.**

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations mais nécessitent une prise en charge spécifique.

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS CHIMIQUES EN POINT DE COLLECTE où EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.

LES DÉCHETS CHIMIQUES PRIS EN CHARGE PAR ECODDS



PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION : peinture, vernis, lasure, enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, acétone...



PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE : chlore, désinfectant, régulateur pH...



PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE : antigel, filtre à huile, liquides de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron...



PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN MAISON : déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, décapant four, répulsif, imperméabilisant, insecticide, raticide, produits de traitement des matériaux (dont bois)



PRODUITS DE JARDINAGE : engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide...



PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE : combustible liquide, allume-feu, nettoyant cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage...

Site : www.ecodds.com



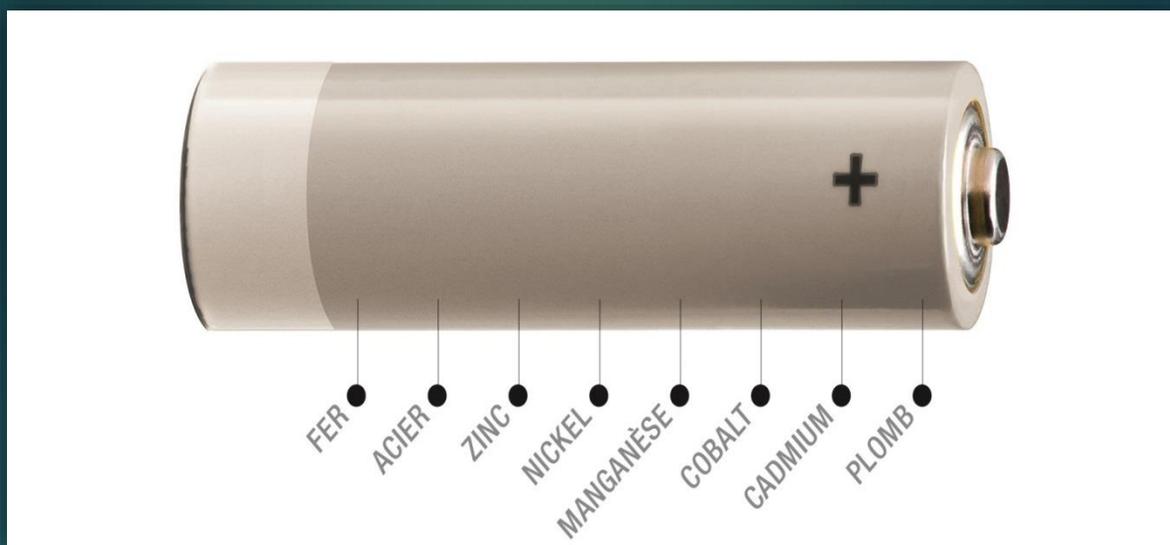
Mobilisons les énergies !

Le traitement des piles et petites batteries permet de récupérer chaque année en France environ 5 000 t. de métaux.

Pour 1 tonne de piles et batteries recyclées, on récupère :

- 420 kg de zinc et composés de zinc ;
- 260 kg d'alliages à base de fer et nickel ;
- 100 kg de métaux divers (plomb, cobalt...).

En 2022, 14,8 tonnes ont été collectées dans les P.O. !



COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 32 000 points de collecte Corépile.

RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.

Environ 50% des piles et batteries commercialisées ont été collectées en France en 2021 contre 24% en 2004. Le reste des piles et batteries usagées reste stocké dans les placards ou les appareils utilisateurs et dans certains cas jetés dans les ordures ménagères.

1 pile met plus de 7500 ans à se décomposer et pollue plus d'1m³ de terre (métaux lourds) !

Site : jerecyclemespiles.com



PILES ET BATTERIES PORTABLES REPRISES PAR COREPILE :

■ Exemples les plus courants de piles et batteries repris par Corepile



Toutes les piles et batteries sont reprises par Corepile : Alcalines, salines, lithium, bouton, Ni-Cd, Ni-MH, Li-Ion, Li-Po et plomb gel.

DECHETS NON ACCEPTES DANS LE FÛT COREPILE :



Site : jerecyclemespiles.com



EcoLogic

La 2^e vie des déchets électriques

18

En 2022, Ecologic a collecté 3 077 tonnes dans les P.O. !

Sont concernés :

- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE):

VOS DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



Les D.E.E.E. peuvent être dirigés, selon leur état, vers des filières de réemploi. Pour les autres, ils seront dépollués et les matériaux récupérés subiront une valorisation.

On récupère ainsi des métaux ferreux et non-ferreux, des matières plastiques, du verre...

Direction le magasin ! La directive européenne 2012/19/UE prévoit l'obligation pour les distributeurs de mettre en place la reprise « 1 pour 1 » auprès de leurs consommateurs et la collecte « 1 pour 0 » pour les petits D.E.E.E. lorsque la surface de vente est supérieure à 400m².

Site : www.ecologic-france.com



EcoLogic

La 2^e vie des déchets électriques

19

- Les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) :

Les Articles de Sport et de loisirs sont des équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir en plein air. Depuis Février 2022 les ASL sont aussi collectés par Ecologic.



- Les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ Th) :

Les articles de bricolage et de jardins thermiques sont composés des machines et appareils motorisés thermiques, les consommables, les pièces de rechange ainsi que les accessoires. Depuis février 2022 les ABJ Th sont eux aussi collectés par Ecologic



Site : www.ecologic-france.com



ecosystem
recycler c'est protéger

20

Faisons la lumière sur le tri

En 2022, 12,29 tonnes collectées dans les P.O. !

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables...



Lampe à LED

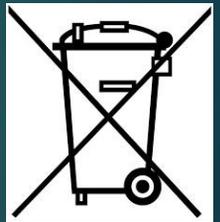


Lampe fluo-compacte



Tube fluorescent
dit « néon »

...mais elles portent toutes le symbole « **poubelle barrée** » → signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères ni dans le conteneur à verre.



Où déposer vos lampes usagées ?

- Déposez vos lampes en déchèterie : coordonnées pages 6 à 10.
- Rapportez vos lampes en magasins : tout magasin qui vend des lampes à l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerces de proximité, grandes surfaces, magasins de bricolage etc...). Liste des magasins disponible sur www.eco-system.eco.

Que deviennent vos lampes usagées ?

- Les lampes sont prises en charge par Ecosystem, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.
- La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

Site : www.ecosystem.eco



ecosystem
recycler c'est protéger

21

À poudre ou à mousse, les petits extincteurs de moins de 2 kg ou 2 litres, peuvent être acceptés en déchèteries.
Ce sont des déchets diffus spécifiques (DDS).
Il est nécessaire de se renseigner auprès de chaque déchèterie pour savoir s'ils les acceptent.

Sont concernées

Les petits appareils extincteurs



Les sphères extinctives



Sont interdits : Tous les autres types d'extincteurs.

Cependant d'autres solutions existent pour le département des Pyrénées Orientales.

La compagnie AZ Incendie peut les collecter sous certaines conditions.
Pour les contacter : Tel. 04.68.66.97.16 – Mail az-incendie@wanadoo.fr

Site : www.ecosystem.eco



22

Les déchets verts en déchèterie c'est 100% végétaux !

53 582 tonnes
valorisées en 2022 dans
les P.O. !



Sont concernés :

- Les tontes de pelouses
- Les tailles de haies d'arbustes
- Les feuilles mortes
- Les déchets de jardins
- L'élagage et entretien des massifs



Le tri des déchets verts doit être parfait.
Pas de films, de pots en plastique, ni de ferrailles ou autres
déchets.



Ils seront acheminés sur les plates-formes de stockage du Sydetom66 où ils seront transformés soit :



Tous les trois sont analysés et conformes à la norme NF U44-051 : utilisables en agriculture biologique. Ils servent en épandage, paillage, et viennent nourrir et renforcer les sols.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à télécharger le guide des amendements organiques sur le site du Sydetom66.

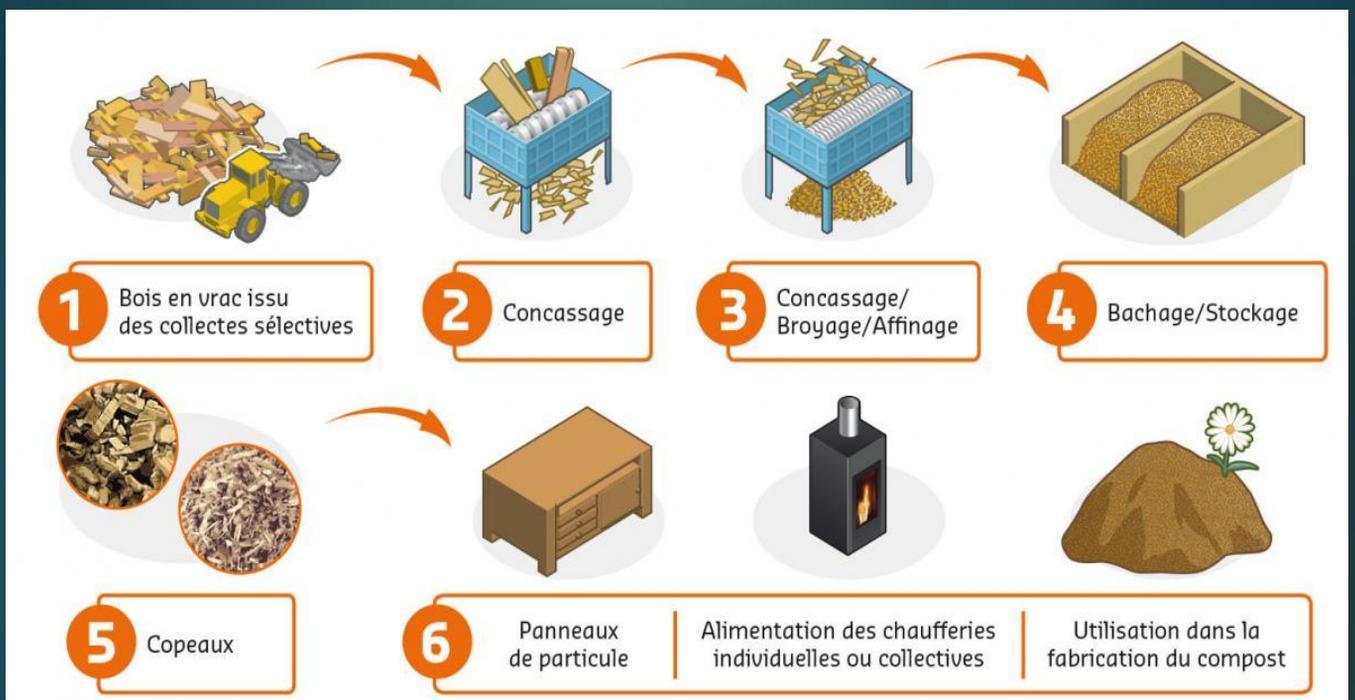


Bois non traités : Ils proviennent des sous-produits de la modification du bois brut, des bois secs non traités et non peints, de palettes, de caisses, de cagettes, de bourriches, tambours pour câbles, planches et poutres sans peintures...

Bois traités : Ils proviennent de produits traités à la créosote ou autoclavés et imprégnés de sels métalliques.

2 TYPES DE DESTINATION POUR LES DÉCHETS DE BOIS :

- Valorisation matière et organique :



- Valorisation énergétique :

En chaufferie collective, incinération avec récupération d'énergie ou encore sur site industriel et serriste.





25

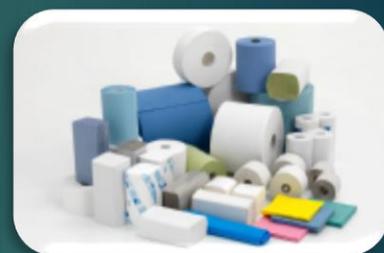
Matériaux à base de carton, de fibre de cellulose, de matières minérales et éventuellement d'adjuvants (encres, colorants, colles...) ce sont des déchets non dangereux.

Les gros cartons ondulés doivent être amenés en déchèteries afin de ne pas saturer le dispositif de collecte (bacs et colonnes).

Ils sont recyclés dans la fabrication de nouveaux cartons d'emballage,



ou de papiers sanitaires.



Tous les emballages se trient !



Sont concernés :

- Bouteilles
- Pots
- bocaux



100% recyclable, le verre se recycle à l'infini !

Ils seront fondus pour redevenir des bouteilles, pots ou bocaux.

19 230 tonnes
détournées en 2022
dans les P.O.!



Déposés en vrac, ils sont triés en 2 catégories :

- Ferreux : Ferraille, fonte.
- Non ferreux : Aluminium, inox, aciers spéciaux, laiton, plomb, zinc, cuivre.



Sont interdits :

- Les imbroyables métalliques : objets massifs (coffre-fort), moteurs électriques non contenus dans un appareil.
- Les imbroyables stériles : roues avec pneus, réservoir.
- Les produits dangereux : objets militaires, récipients sous pressions (bouteilles de gaz, extincteurs...).

L'exutoire pour les métaux est multiple:
Réemploi, recyclage (aciéries, fonderies).



Ce sont des déchets au traitement spécifique.

Bien recyclées, les huiles de friture usagées permettent de créer du carburant, de nouvelles huiles ou servir en valorisation énergétique.

**Les huiles usagées sont la 1ère cause de pollution de l'eau en ville.
Elles ne doivent jamais être jetées dans les canalisations !**



Incinérable :

Ce sont tous les objets qui ne peuvent aller dans les autres catégories de déchets. Ils seront incinérés avec valorisation énergétique à l'U.T.V.E. de Calce.

6 912 tonnes
incinérées dans les
P.O. en 2022 !



Non-incinérable :

ce sont tous les objets ne pouvant pas aller dans les autres catégories de déchets et trop imposants pour être incinérés. Ils seront enfouis à l'I.S.D.N.D. d'Espira de l'Agly.

35 210 tonnes
enfouies dans les
P.O. en 2022 !



Ce sont des déchets inertes provenant de démolition ou de la construction de bâtiments.

Sont acceptés :

- Les parpaings
- Les briques
- Le carrelage
- Les tuiles
- Le sable
- Le béton
- Les gravats
- La céramique
- La terre

Les gravats et inertes sont ensuite valorisés en sous-couches routières.



Contactez votre déchèterie au préalable pour connaître les conditions d'accès et remplir un document obligatoire.

L'amiante des particuliers est ensuite amenée au centre d'enfouissement « **El Fourat** » à Clairac ou chez « **Tubert** ».



Les pneumatiques ne sont pas acceptés dans toutes les déchèteries. Veuillez vous renseigner au préalable pour connaître les conditions de reprise.

C'est l'éco-organisme Aliapur qui collecte les pneumatiques usagers auprès des garages automobiles.

Leurs devenir :

- Valorisation énergétique ;
- Recyclage de carbone et fer dans des aciéries, fonderies et sidérurgies ;
- Valorisation matières :

Aires de jeux



Enrobés routiers



Gazon synthétique



- Rechapage.



**376 360 tonnes
collectées en
France en 2022 !**

Site : aliapur.fr

INTERDIT EN DECHETERIES

29

Feux de détresse
Fusées



Stop aux fusées de détresse dans les poubelles !

Matériels obligatoires pour tous propriétaires de bateaux, ces produits sauvent des vies mais, une fois périmés, ils deviennent des déchets sensibles.

922 kg
collectées
dans les P.O.
en 2021 !

Sont concernés



Feu à main



Fumigène



Fusée parachute



Aujourd'hui, direction le magasin !

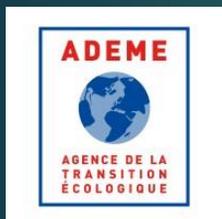
Les points de vente d'engins de signalisation de détresse (feux à mains, fumigènes, fusées parachutes) reprennent les produits utilisés, périmés ou dont l'utilisateur souhaite se débarrasser, sans obligation d'achat.

Vous pouvez trouver la liste des magasins partenaires sur le site de Pyréo :
<https://www.pyreo.fr/les-points-de-collecte/>.

Site : www.pyreo.fr



Déchèterie



L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est un établissement public à caractère industriel et commercial, fondé en 1991 et placé sous la tutelle des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Sa mission : aider à mettre en œuvre les politiques publiques environnementales et énergétiques.



Le Sydetom66, Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et autres déchets assimilés, regroupe l'ensemble des communes du

département des Pyrénées-Orientales, et a pour mission la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Le Sydetom66 gère dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) l'UTVE de Calce et son centre de tri, il gère également en régie les quais de transfert et les plates-formes de compostage de déchets verts du département.

Sydetom66

Naturopôle – Bâtiment I N °9

3, Boulevard de CLAIRFONT – CS 40029

66350 TOULOUGES CEDEX

Tél : 04 68 57 86 86

Mail : sydetom66@sydetom66.com

www.sydetom66.com

Suivez-nous sur

